

**COMMUNE DE
ST-MARCEL BEL ACCUEIL**

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE PUBLIQUE DU
lundi 11 mai 2026**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Le 11 mai 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 mai 2026

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

A DONNE POUVOIR : Marie-Claude JEANDEAUD à Jean-Marie OGER PREVOT

Secrétaire de séance : Emilie JACQUIER

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
- 2) Commission communale des impôts directs
- 3) Décision modificative
- 4) Tarifs cantine et garderie
- 5) Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

2 – Commission communale des impôts directs

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, jointe à la présente délibération.

3 – Décision modificative

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits suivants en section d'investissement :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Enfouissement chemin de Milieu Article 2041513 opération 110		10 000,00
Acquisition de bâtiment et terrain Article 2115 opération 109	10 000,00	
Voirie rurale Article 2151 opération 108		5 000,00
Voirie communale Article 2151 opération 107	5 000,00	
TOTAL	15 000,00	15 000,00

Ces virements de crédits permettront d'honorer les factures concernant les travaux de voirie rurale qui dépassent les prévisions ainsi que les travaux d'enfouissement prévus chemin de Milieu lorsque ceux-ci auront lieu.

4 – Tarifs cantine et garderie

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

Considérant que la commune fixe librement les tarifs de la restauration dans la mesure où ceux-ci ne dépassent pas le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service,

Que le prix de revient d'un repas comprend : le repas, le personnel, l'électricité, le chauffage, l'eau, l'entretien des locaux et la maintenance du matériel et du logiciel de réservation en ligne ;

Considérant que le coût du repas appliqué par le traiteur augmente à compter du mois de septembre 2026 de 11 centimes, que les charges de personnel et les dépenses en énergie et maintenance augmentent également,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répercuter une hausse de 10 centimes sur le tarif du repas de cantine, en fonction du quotient familial des familles :

QF ≤ 800 : tarif à 4,70 €

801 ≤ QF : tarif à 5,50 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Les tarifs du service de garderie restent inchangés, soit 0,50 € le quart d'heure de garderie et 1 € la demi-heure.

5 – Compte-rendu des décisions de bureau

Rapporteur : M. Aurélien BLANC

- La société Optiproprié est retenue pour le ménage de l'école des lundi, jeudi et vendredi soir.
Coût de la prestation : 108,31€ TTC Celle-ci pourrait être revu en fonction des besoins.
- Devis de maintenance et d'assistance de la machine à affranchir validé pour un montant de 372 €
- Devis concernant l'entretien des défibrillateurs validé pour un montant de 462,67 € TTC
- Devis pour la location d'une fontaine à eau à la cantine 47 €/mois HT validé
- Devis réfection nez de marches de la salle de motricité de BJ Peinture validé pour 613 €
- Acquisition de 2 bancs pour la cour de l'école élémentaire, 810 € HT + 2 bancs bois pour le pré communal, 826,50 € HT + une poubelle à installer à côté des conteneurs verres du stade 329 € HT + un ensemble propreté canine à installer dans les espaces verts près de l'école 425 € HT
- Recrutement d'un emploi saisonnier en juillet : Monsieur VALLA
- Commande d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école d'un montant de 679 € TTC

6 – Questions diverses

Présentation du budget communal aux nouveaux élus.

Point concernant le ménage des locaux scolaires et réflexion en cours

Retour sur les échanges avec le conseil départemental concernant l'aire de retournement des transports scolaires du Lichoud et les problèmes d'éclairage du site. Une rétrocession par délibération concomitante est envisagée du domaine départemental vers le domaine communal afin que la commune puisse réaliser les travaux.

Communication dans le bulletin mensuel concernant la fin du cuivre dans les réseaux de télécommunication.

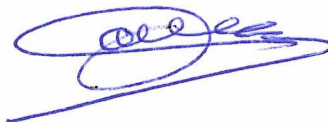
Le film synthétisant le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné est projeté afin que l'ensemble des élus en prenne connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

**Le Maire,
Aurélien BLANC**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Blanc', enclosed within a large, loopy oval shape.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Blanc', enclosed within a large, loopy oval shape.

